



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 27 juin 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île-du-Prince-Édouard a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 27 juin 2025.

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 6,5 cents le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 6,5 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 6,5 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 5,0 cents le litre.
- Le prix du propane augmentera de 0,6 cent le litre pour Irving Energy, de 1,1 cent le litre pour Superior Propane, de 1,7 cent le litre pour Kenmac Energy Inc. et de 1,7 cent le litre pour Noonan Petroleum. Le prix pour Avenir Energy ne changera pas.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 147,3 et 148,5 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 155,8 et 157,0 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 159,6 et 160,8 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 114,1 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 82,8 et 85,8 cents le litre.

La Commission constate que les marchés continuent à être volatils en raison de divers facteurs mondiaux. En conséquence, les prix des produits pétroliers ont baissé la semaine dernière, ce qui se reflète dans l'ajustement des prix habituel de cette semaine. La Commission continue de suivre de près les conditions du marché et réagira de manière appropriée aux fluctuations, si nécessaire.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 4 juillet 2025.